



ALLONNE

VEG BOUWER

STELLAARME

WELSH NEW TRADING

La gestion urbaine

Le beffroi de Tournai (12^e-13^e siècle).

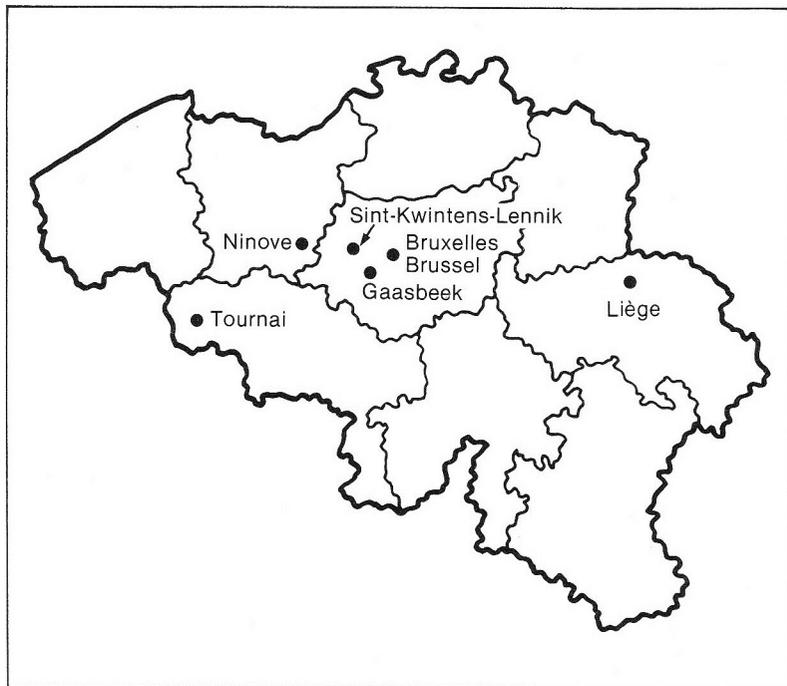
© C.R.C.H. Louvain.

Het stadsbestuur

72

Het belfort van Doornik (12^e-13^e eeuw).

© C.R.C.H. Louvain.



Cette illustration vous est offerte
par les firmes dont les produits
portent le timbre

Artis-Historia.

Reproduction et vente interdites.

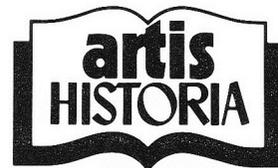
S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

offset lichtert

Deze illustratie wordt u aangeboden
door de firma's wier produkten het
Artis-Historia zegel
dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel



La gestion urbaine

72



En 1187, Philippe Auguste accorda à la ville de Tournai le droit de posséder des cloches.

Ces cloches rythmaient la vie urbaine: elles sonnaient le lever et le coucher du soleil, l'ouverture et la fermeture des portes, la fin du marché; battaient le rassemblement, en cas de danger; appelaient le magistrat aux conseils, le peuple aux assemblées, les ouvriers au travail. Ainsi, la tour qui les abritait, devint le monument municipal par excellence, le beffroi.

Ce **beffroi**, situé Vieux-Marché-aux-Poteries à Tournai, est le plus ancien de Belgique. Il fut bâti au 12^e siècle sur la base d'une tour de la première enceinte urbaine. Réaménagé au 13^e siècle. Restauré au 14^e et au 19^e siècle.

L'échevinage

Par l'octroi de la charte de franchise, la ville devient une entité juridique distincte du plat pays. Les rapports entre ses membres ne sont plus régis par la coutume régionale mais par un droit d'exception défini dans la charte. Pour que ce droit puisse effectivement être appliqué, la charte prévoit la création d'un tribunal propre à la ville, l'échevinage.

L'échevinage est une institution à la fois publique et communale. C'est un tribunal chargé de faire appliquer une loi, ratifiée certes par le prince, autorité publique, mais qui en fait n'émane pas de lui mais bien de la communauté urbaine.

Cette dualité se traduit dans la composition même de l'échevinage: ses membres sont recrutés parmi la population urbaine mais son président est un représentant du prince qui a pour mission de veiller à l'exécution des sentences.

Très rapidement, l'échevinage exerce d'autres fonctions que celle de rendre la justice. A l'occasion des diverses affaires qu'il doit traiter, il est amené à compléter la législation contenue dans la charte, par une série de règlements administratifs qui touchent à tous les domaines de la vie urbaine. Spontanément, les associations de marchands lui confient la gestion de la cité qu'elles avaient assumée jusqu'alors.

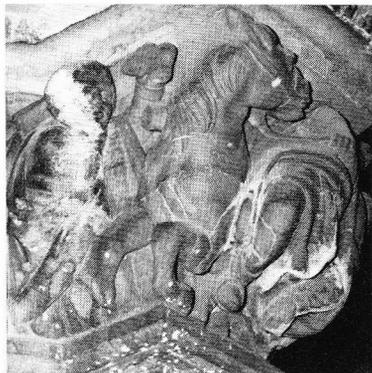
Désormais, c'est l'échevinage qui entreprend tous les travaux d'utilité publique: pavement des rues, entretien de l'enceinte, construction des ponts et des portes. Il prend aussi en charge le secours apporté aux faibles, en assumant par exemple la tutelle des orphelins. Il édicte toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement de la vie économique. C'est ainsi qu'il détermine les heures d'ouverture et de fermeture des marchés; fixe les prix de vente des denrées et le montant des salaires; signe les accords commerciaux. C'est lui aussi qui lève les impôts.

En fait, l'échevinage n'assume ces fonctions administratives que dans les villes relevant d'un prince laïc. Dans les principautés ecclésiastiques, il en va tout autrement. A Liège, par exemple, l'évêque maintient l'échevinage sous son autorité de telle sorte que la bourgeoisie est contrainte d'instituer un conseil de jurés, chargé de la gestion urbaine. Dans ce cas, le pouvoir communal est totalement indépendant du pouvoir public.

B. Hallet et M. Stessel

La gestion urbaine

72



Ce cul de lampe sculpté vers 1408 évoque l'assassinat de l'échevin Everard t' Serclaes.

Bruxelles, Hôtel de Ville.

L'échevinage, défenseur des droits de la ville

Les villes ont progressivement acquis des libertés. Cependant de nombreux exemples, tel l'assassinat de l'échevin t' Serclaes, illustrent le refus des féodaux de reconnaître le pouvoir communal.

Sweer d'Acponde, baron de Gaesbeek, régnait en maître sur une contrée qui s'étendait de Bruxelles à Ninove. Homme habile et ambitieux, il ne laissait passer aucune occasion d'agrandir son domaine. En 1388, il entreprit de négocier avec la duchesse Jeanne de Brabant l'achat de quelques villages dépendants de la mairie de Rhode.

Apprenant la nouvelle, les échevins de la ville de Bruxelles émirèrent une vive protestation: ce territoire ne pouvait être démembré et devait rester uni à la ville. Le premier échevin, Everard t' Serclaes, se rendit auprès de la duchesse pour lui faire part de ces réclamations. t' Serclaes jouissait d'une grande estime, tant auprès de la duchesse que de la population bruxelloise. C'est lui qui, dans la nuit du 24 octobre 1356, était parvenu, par un audacieux coup de main, à libérer sa ville occupée par les troupes du comte de Flandre. Aussi parvint-il aisément à rallier la duchesse au point de vue du Conseil.

Le sire de Gaesbeek jura alors de se venger de ce bourgeois qui avait osé contrecarrer ses projets. Ayant appris que l'échevin devait se rendre à Lennick-Saint-Quentin dans la journée du 26 mars 1388, des hommes de Sweer lui tendirent une embuscade sur la route du retour. Peu après, Jean de Stalle, le doyen de Hal, découvrit le corps de la victime, roué de coups et poignardé. Il se hâta de le faire transporter à Bruxelles.

La nouvelle provoqua une grande émotion parmi les habitants. Une armée marcha aussitôt sur Gaesbeek et mit le siège devant le château de Sweer. Les Bruxellois dévastèrent ses terres et confisquèrent les biens de ses vassaux. Mais c'est en vain qu'ils assaillaient la forteresse. Aussi plusieurs communes du Brabant vinrent-elles leur prêter main-forte.

La duchesse Jeanne, devant l'ampleur que prenait le conflit, intervint pour concilier les parties. La baronne put se réfugier en Hainaut sans être inquiétée. Son époux avait réussi à fuir dès le début du siège. Les milices bourgeoises prirent alors possession du château et l'abattirent à coups de pioche. Un des défenseurs du château, Jean de Hellebeke, fut privé, par la ville de Bruxelles, de son droit de bourgeoisie. Il fut d'ailleurs décidé que cette sanction frapperait désormais tous ceux qui se rangeraient aux côtés des ennemis de la ville.

B. Hallet et M. Stessel

A lire:

H. Pirenne,
Les villes du Moyen Age,
Réédition de 1971, Paris, P.U.F.

A visiter:

un beffroi à Bruges, Gand, Tournai ou Mons.